

Latifa Aït-Baala  
Députée bruxelloise

**Question orale de Madame Latifa AÏT-BAALA, Députée bruxelloise, à l'attention de Monsieur Alain MARON, Membre du Collège de la Commission communautaire française (COCOF), chargé de l'Action sociale et de la Santé, concernant et à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées**

---

La saturation des services de logopédie

---

Monsieur le Ministre,

Comme le prévoit le Décret ambulatoire de 2009, les services de santé mentale peuvent être agréés en COCOF. Ceux-ci peuvent également « *assurer des fonctions complémentaires notamment dans le domaine de la médecine, des soins infirmiers, de la pédagogie, de la sociologie, de la criminologie, de la psychomotricité, de la logopédie, de l'ergothérapie* », si celles-ci sont liées au travail du service de santé mentale.

Je souhaiterais m'attarder sur le cas de la logopédie, dont on parle très peu dans cet hémicycle. Sauf erreur de ma part, vous n'avez jamais été interrogé à ce sujet par le biais d'une question parlementaire.

J'étais récemment en contact avec des acteurs de terrain, qui nous exposaient que tous les services de logopédie sont saturés à Bruxelles. Cela reflète, malheureusement, les problèmes des services de santé mentale, de manière générale.

Pourtant, dans le cas du Service Social Juif, qui est multi-agréé et que j'ai rencontré, le suivi logopédique d'un enfant est parfois un moyen pour le Service d'aider la famille sur d'autres plans, principalement sociaux. En l'occurrence, la logopédie représente dans certains cas une porte d'entrée de certaines familles, pour ensuite avoir recours à d'autres services.

Pourtant, le non-recours à la logopédie dès le plus jeune âge, dans le cas d'une dyslexie ou de dysorthographe, peut devenir un symptôme pour d'autres problèmes. Selon les acteurs de terrain, le décrochage scolaire s'explique parfois par une dyslexie inaperçue.

Monsieur le Ministre,

1. Êtes-vous conscient de la problématique ? Le cas échéant, quels chiffres pouvez-vous nous fournir ?
2. Sur les 22 services de santé mentale agréés, combien proposent des consultations ou suivis logopédiques ?

3. Quelles actions avez-vous entamées pour résorber la saturation ? Pour quel budget ?
4. Qu'est-il mis en place pour favoriser l'accès et le recours à un ou une logopède ?
5. Quelles actions de sensibilisation à destination des parents ont été réalisées, pour favoriser l'accès des enfants à la logopédie ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Latifa AÏT-BAALA  
Députée bruxelloise

